



Mairie de SÉEZ



## CHARTRE d'utilisation d'INTERNET et du MULTIMEDIA

Dans le respect de ses missions de service public, la médiathèque de Séez met à disposition du public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le personnel est à la disposition des usagers pour les conseiller et les orienter afin de leur faciliter l'accès à ces ressources.

### Article 1 - Généralités

---

#### Objet et domaine d'application de la charte

La présente charte a pour but d'informer et de responsabiliser les utilisateurs souhaitant bénéficier des ressources mises à disposition par la médiathèque de Séez : accès à Internet, accès à des logiciels, accès à des imprimantes, accès aux ressources numériques.

#### Accessibilité

Ce document est disponible sur le site de la médiathèque [www.mediathèque.séez.fr](http://www.mediathèque.séez.fr). Il est remis à toute personne lors de son inscription. Il est affiché et disponible au sein de la médiathèque.

### Article 2 - Conditions d'accès

---

#### Accès des mineurs

Les usagers mineurs devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de moins de 11 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

#### Aux ordinateurs

Les ordinateurs sont situés au 1<sup>er</sup> étage et à l'Atelier (2<sup>ème</sup> étage).

Sont accessibles sur ces postes : Internet, les logiciels installés (Pack Office ou Open Office, Adobe Reader), le catalogue en ligne de la médiathèque, le module multimédia, les ressources numériques (*pour les abonnés*).

#### Conditions d'accès :

L'accès à ces postes est possible pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque, aux créneaux dédiés :

- pour les abonnés : sur présentation de la carte d'abonné,
- pour les non abonnés : sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et de la signature de la présente charte. Un code d'accès temporaire sera créé.



#### Mairie de SÉEZ

Un nom d'utilisateur et un mot de passe permettant d'accéder aux ordinateurs seront attribués à l'abonné lors de son inscription à la médiathèque. Les identifiants permettant d'accéder aux ressources numériques, seront également remis lors de l'inscription. Ces éléments sont strictement personnels. Ils ne pourront être prêtés, donnés ou vendus. En cas de divulgation, l'utilisateur engage sa responsabilité.

Pour occuper un poste :

- accès libre sur place, après inscription auprès du personnel, selon la disponibilité des postes,
- sur réservation : par téléphone, sur place, par internet via son compte d'abonné.

La durée du créneau de réservation est de 1h.

Les personnes ayant réservé un poste sont prioritaires.

Au bout d' ¼ d'heure de retard, le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'affecter le poste réservé à une autre personne.

#### Accès

Deux personnes au maximum peuvent utiliser le même poste.

#### Aux tablettes

Les tablettes sont situées au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage.

Sont accessibles sur ces tablettes : Internet, le catalogue en ligne, les applications installées, les ressources numériques (*pour les abonnés*).

#### Conditions d'accès :

L'accès à ces tablettes est libre et gratuit pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque, pour les abonnés et non abonnés.

Des identifiants sont demandés pour accéder à Internet : pour les abonnés, il s'agit des codes attribués lors de l'inscription. Pour les non-abonnés, il est nécessaire de s'identifier sur une interface dédiée. Un code d'accès temporaire sera alors remis (valable durant 1h).

#### Au réseau Wifi

La médiathèque permet aux personnes équipées de leur propre matériel de se connecter librement et gratuitement au réseau wifi. L'utilisateur doit être autonome dans la configuration de la connexion de sa machine.

#### Conditions d'accès :

Les mêmes conditions que celle permettant l'accès aux tablettes s'appliquent.

L'utilisateur doit observer les mêmes règles de prudence que s'il se connectait par le biais d'ordinateurs du réseau, et sa navigation, est soumise à la réglementation rappelée dans les articles 3 et 4 de la présente charte.



Mairie de SÉEZ



### ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation

---

La navigation sur Internet est libre mais doit se faire dans le respect de la législation française.

**L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :**

La protection des mineurs : la médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type, mettant en scène des mineurs, est également sanctionnée pénalement (articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation.

Le droit des auteurs : Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et, d'une manière générale, toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment, est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayant droits.

Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers. Des filtres empêchent l'accès aux sites constituant une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (sites pirates, pornographiques...). Ces filtres ne sont néanmoins pas exhaustifs, particulièrement lorsque les sites en question ne sont pas encore répertoriés par les filtres ou avancent « masqués ». Les jeux en ligne ne sont pas autorisés, sauf dans le cadre d'un atelier spécifique encadré.

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive et l'utilisateur doit être conscient du cadre législatif en vigueur au moment où il utilise les ressources informatiques mises à disposition par les médiathèques.



#### Mairie de SÉEZ

Un contrôle, en direct et/ou a posteriori, peut être effectué pour la vérification du respect des règles de consultation par le personnel de la médiathèque. Ce dernier pourra interrompre la séance et suspendre à titre temporaire, ou définitif, le droit d'accès à Internet en cas de manquement aux règles mentionnées ci-dessus.

En conformité avec la loi anti-terroriste (2006-64 du 23 janvier 2006), la médiathèque conservera les registres de connexion pendant une durée d'un an. Cette loi est renforcée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 dite d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

#### **Logiciels**

L'utilisateur peut utiliser les logiciels installés sur les postes.

L'installation et l'utilisation d'autres logiciels sont interdites.

#### **Stockage des données depuis les ordinateurs**

Un bureau virtuel est créé pour les usagers. Il permet de retrouver les fichiers enregistrés dans l'espace personnel, depuis n'importe quel ordinateur. L'utilisateur peut sauvegarder ses données sur un support amovible (type clé USB). Cette clé doit, au préalable, être vérifiée par le personnel de la médiathèque (contrôle anti-virus).

Pour les non abonnés, ce bureau virtuel n'est plus accessible lors de leur fin de session et les données stockées seront perdues. Il convient donc de récupérer les données sur un support amovible.

#### **Impression**

Les impressions (payantes) sont possibles.

#### **Problème technique**

Tout problème technique doit être signalé au personnel de la médiathèque.

### **ARTICLE 4 - Responsabilités**

---

#### **De l'utilisateur**

L'utilisation des services Internet est sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter.

Il est conseillé à chaque usager de veiller à clôturer sa session à la fin de l'utilisation du poste informatique.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.



Mairie de SÉEZ



Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur de la médiathèque, affiché dans le bâtiment.

Le non respect de cette charte peut entraîner la suspension immédiate de la consultation d'Internet, voire l'interdiction d'usage des postes informatiques.

### **De la médiathèque**

La médiathèque ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet, ni des perturbations du réseau (déconnexions, lenteur, etc.).

Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause : malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible.

En aucun cas, la médiathèque ne peut être tenue pour responsable du dysfonctionnement d'une sauvegarde ni des détériorations pouvant survenir sur les supports utilisés.